

FINANCES  
N°II.6a-IV/2021

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 13 AVRIL 2021**

**NOMBRE**

de conseillers en exercice : 29  
de présents ou représentés : 26  
de votants : 26

**OBJET :**

**Annexes budgétaires :  
Aides financières  
aux classes  
transplantées**

Nota, le Maire certifie que le  
compte-rendu de cette délibération  
a été affichée à la porte de la Mairie  
le 23 avril 2021

Que la convocation du Conseil  
Municipal a été faite le 07 avril 2021

Le treize avril deux mille vingt et un à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ANDRE DE LA ROCHE s'est assemblé, au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques CARLIN Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le sept avril deux mille vingt et un.

**Etaient présents :**

Mesdames Marianne AHKOUCH, Solange BARRAYA, Stéphanie CREMIEUX, Aude DE LAJUDIE, Virginie DI BENEDETTO, Maryline KALFA, Sylvine MENCIO, Christiane NAVARRE, Christiane SCOTTO

Messieurs Daniel APOSTOLO, Francesco BRUZZESE, Jean-Jacques CARLIN, Christian CIFFREO, Gérard FASANI, Robert GABURRI, Yves GUILLON, Pierre MUSSO, Serge NICOLAÏ, Franck PEIRANO, Denis SARETTA, Hervé TETRON-PELLETIER, Daniel VILLAR, Daniel PHILIPPOT.

**Etaient représentés :**

Mme Sonia BRUNO procuration de Mme DI BENEDETTO Virginie  
Mme Leïla DRISS procuration à Franck PEIRANO  
M. Sébastien GAROFOLO à M. Daniel PHILIPPOT

**Etaient excusés :**

Mesdames Michèle PALLANCA, Chantal RICOUR-CAMLITI  
Monsieur Sébastien CARLETTO

Monsieur Jean-Jacques CARLIN constate que le quorum est atteint, plus du tiers des membres sont présents, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de vingt-neuf, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Madame Marianne AHKOUCH a été désignée pour remplir ces fonctions.

**LE MAIRE,**

  
**J.J. CARLIN.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210601142-20210413-II6aIV2021-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2021

Affichage : 26/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



.../...

Monsieur VILLAR propose d'attribuer des aides identiques à 2020, dans la mesure où les classes transplantées peuvent être organisées :

- établissements publics et privés : 8,50 euros par jour et par élève
- séjours linguistiques : 3,54 euros par jour et par élève

Séjours, sur la base d'une classe par école et en fonction du nombre réel d'élèves dans la classe, pour un séjour de 5 à 8 jours.

Il convient donc de conserver les mêmes aides que les années précédentes à savoir :

- 8,50€ par jour et par élève pour les établissements publics et privés ;
- 3,54 € par jour et par élève pour les séjours linguistiques.

Où l'exposé de Monsieur VILLAR, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

**- D'attribuer des aides, dans la mesure où les classes transplantées peuvent être organisées, de la manière suivante :**

- établissements publics et privés : 8,50 euros par jour et par élève
- séjours linguistiques : 3,54 euros par jour et par élève.

Fait à Saint-André, les jours et mois que susdits.

 **LE MAIRE,**  
  
**J.J. CARLIN**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210601142-20210413-116a1V2021-A1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2021

Affichage : 26/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

